

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite\\_020-12-chem | Bauny Item\[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite\]](#)

## **[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite]**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb020\_f0421

SourceBoite\_020-12-chem | Bauny

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

---

## 92 Des actes, pensees.

*Tit. ff. 24. cap. de Reformat. 6.*

Et pource qu'insensiblement ce discours nous a glissé dans cette espece de luxure, que l'on appelle rapt.

Le Confesseur en quatrième lieu marquera, que sous ce mot, nous entendons vne action, par laquelle on retire du pouuoir, & de la veüe des parens, quelque personne de quelque sexe, & condition qu'elle soit, pour consommer avec elle l'œuure de la chair.

Ainsi au rapt, trois choses sont requises.

La 1. Qu'on rauisse la fille avec force, & contre sa volonté, ou que l'on violente à ces fins ses parens, ou tuteurs.

La seconde, que l'on l'enleue du lieu où auparavant elle habitoit.

La troisième, que ce soit pour charnellement offenser avec elle. *Reginald. liure 22. c. 3. sect. 6.*

Donc si l'enleuement se fait de l'aucu de la fille, qui arriue lors qu'elle consent de se retirer, afin que n'estant plus sous l'œil de son pere, & de sa mere, elle puisse viure à la guise dans le mariage, ou biē dehors, ce n'est point rapt; mais vne espece de fuite honteuse, & reprochable en elle. *Leff. lib. 4. c. 3. dub. 9. num. 1.* pource que le rapt (ainsi que nous venons de dire) exige qu'on

BnF  
MSS

pas de verso